

DOSSIER D'INSCRIPTION
Année scolaire 2025-2026

Ce dossier d'inscription est obligatoire pour tous les enfants, y compris ceux déjà inscrit sur le portail famille. Il doit être envoyé par mail au plus tard le **vendredi 04 juillet 2025** à cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr et massieux.animation@alfa3a.org

Tout dossier remis ailleurs ne sera pas traité.

LE PORTAIL FAMILLE « BERGER LEVRAULT »

L'accueil de loisirs Alfa3a « MASSIEUX » et le restaurant scolaire utilise le logiciel « Berger Levrault ». ainsi que le portail famille pour les inscriptions des enfants à tous les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le respect des délais stipulés dans le règlement intérieur, ils permettent à chaque famille de saisir en ligne, directement sur un compte personnel, les inscriptions, réservations et annulations aux temps suivants :

- Périscolaire du matin
- Périscolaire du soir
- Périscolaire du mercredi
- Extrascolaire (vacances)
- Restaurant Scolaire

Conformément aux mentions RGPD, nous vous remercions de bien vouloir **n'apporter aucune modification relative à votre situation familiale** (changement de nom ou adresse, ajout d'enfant, modifications de numéros de téléphone...) **ou au dossier médical de votre enfant sur le portail famille**, mais de remplir obligatoirement la fiche de renseignements jointe, ainsi que la fiche sanitaire.

Pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2024/2025, votre compte personnel sur le portail famille restera accessible avec les mêmes identifiant et code.

Pour les familles dont le dossier sera rendu incomplet ou qui auraient des impayés relatifs à un ou plusieurs temps d'accueil, les réservations ne seront pas validées par l'accueil de loisirs et/ou le restaurant scolaire tant que la situation ne sera pas régularisée.

 **Aucune inscription ne sera possible, en cas de factures impayées sur l'année précédente, 2024-2025. Il vous faudra au préalable régulariser la situation.**

Les inscriptions au Restaurant Scolaire (Lundi Mardi Jeudi Vendredi)

Régime régulier

Elles concernent les enfants régulièrement présents.

Vous devez faire directement vos inscriptions sur le portail famille afin de définir les jours où votre enfant sera accueilli au restaurant scolaire. **Il est possible de faire les inscriptions à l'année.**

Inscriptions occasionnelles

Elles concernent tous les autres enfants. Utiliser également le portail famille pour faire vos demandes.

Envoyer une demande par mail pour toute demande ponctuelle :

cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr

Tarifs actuels susceptibles d'augmenter en septembre 2025

4€80 / repas / enfant inscrit en régime régulier

5€50 / repas / enfant inscrit occasionnellement

Facturation

Une facture mensuelle est consultable via le portail famille chaque début de mois.

Impératif : respecter la date limite de paiement.

Pour le prélèvement automatique, un RIB doit être transmis. Merci de prioriser ce règlement.

Merci de noter que les tarifs ci-dessus pourront être revus en cas d'augmentation des charges.

Modifications

Vous avez la possibilité de modifier les inscriptions, via le portail famille. Merci de faire toutes vos demandes de modifications (annulation, rajout...) et mise à jour de vos coordonnées (tél, adresse, mail,...) via ce portail. Procédure en ligne sur le site de la mairie.

Lien direct de connexion au portail :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieMassieux01600/accueil>

Annulation

Tout repas non décommandé avant 48h sera facturé.

L'annulation des repas lors de sorties scolaires est faite si l'information par les enseignants a été communiquée dans les délais impartis.

En revanche, lors de jours de grève, les repas ne seront annulés que sur consignes des parents. Lors des absences des enseignants et hors période COVID, si votre enfant n'est pas présent à la cantine, le repas sera facturé.

Si la structure est prévenue dans les délais impartis et sur présentation d'un certificat médical (maladie de l'enfant), celui-ci ne sera pas facturé

A noter pour les familles dont les enfants étaient déjà scolarisés en 2024/2025, procédure simplifiée uniquement pour les inscriptions à la cantine : les documents demandés peuvent être déposés sur le portail ou renvoyés par mail : cantine.garderie@mairie-de-massieux.fr

La procédure à suivre sera communiquée sur le portail famille.

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES EN 2 ETAPES

Afin de soutenir l'action d'Alfa3a, les frais de dossier (10€ pour un enfant o 15€ pour 2 enfants o 18€ pour 3 enfants o 20€ pour 4 enfants et plus) seront appliqués.

Les inscriptions de vos enfants aux différentes activités proposées, se feront en deux étapes, l'une gérée par l'accueil de loisirs et l'autre par vous, les familles.

1^{ère} étape : Remplir et retourner à l'accueil de loisirs le dossier par mail ci-joint pour la création de votre dossier « famille » → **au plus tard le vendredi 4 juillet 2025**

Afin de nous permettre de créer les nouvelles familles de la commune et extérieures et de mettre à jour toutes celles déjà existantes, il est indispensable que vous remplissiez et signez avec soin les documents joints :

- La fiche de renseignements
- La fiche sanitaire + photocopies du carnet de santé avec les vaccins
- L'attestation CAF (ou autre régime)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- L'autorisation de publication (droit à l'image)
- L'éventuelle autorisation de rentrer seul(e) pendant ou à la fin des temps périscolaires et extrascolaires : merci de nous indiquer les jours et heures de départ
- En cas de PAI, fournir également une photo d'identité, accompagné de l'ordonnance relative au traitement

Pour les nouvelles familles uniquement : Une fois votre dossier « famille » saisi, un mail vous sera adressé sur l'adresse indiquée sur la fiche de renseignements pour vous confirmer le bon enregistrement de votre dossier et vous transmettre votre code abonné.

Vous devez en parallèle procéder à la création de votre espace citoyen sur le site de la commune.



Le retour des présents documents complets conditionne le passage à la seconde étape, c'est-à-dire la possibilité d'inscrire de manière effective votre ou vos enfants aux différents temps d'accueil.

2^{ème} étape : Inscrire vos enfants aux différents temps périscolaires 2025-2026 sur le « portail famille » → **entre le jeudi 10 juillet et le vendredi 25 juillet 2025.**

Le portail famille sera ouvert pour les réservations aux activités périscolaires, uniquement, à compter du jeudi 10 juillet 2025.

Une fois connectés, vous aurez la possibilité de faire les inscriptions suivantes :

- Périscolaire du matin et du soir (uniquement pour les enfants scolarisés à l'école maternelle de Massieux)
- Périscolaire du mercredi (maternelles et élémentaires de Massieux et communes voisines) : en journée complète avec repas, ou en demi-journée avec ou sans repas. **(Enfant de 3 ans révolus).**

 C'est à partir de la semaine-type de présence de votre enfant aux différents temps périscolaires que seront établis les listings de présence. Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, les modifications doivent rester exceptionnelles.

 Pour les familles qui n'auraient pas d'adresse mail ou d'accès internet, il convient de prendre RDV à l'accueil de loisirs aux horaires d'ouverture, pour effectuer les inscriptions de vos enfants.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Année scolaire 2025-2026

Service(s) utilisé(s)

- Périscolaire matin/soir Mercredi Vacances scolaires
 Restaurant Scolaire

L'ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Sexe : Féminin Masculin Date de naissance :

Pour l'année scolaire 2025-2026 :

Ecole : Classe :

Possibilité de régime particulier : sans viande sans porc

Allergie(s) alimentaires faisant l'objet d'un PAI uniquement :

.....

Merci de fournir une photo d'identité en cas de régime alimentaire particulier ou d'allergies et de faire suivre le PAI à la cantine, l'école et ALFA 3 A

LES RESPONSABLES LEGAUX

	Adulte 1	Adulte 2
Lien de parenté		
Nom		
Prénom		
Adresse		
 domicile		
 personnel		
 professionnel		
Nom de l'employeur		
Adresse professionnelle		
<input checked="" type="checkbox"/> adresse mél a utiliser		

FACTURATION

N° Allocataire CAF :

.....

Si autre régime (organisme et n° affiliation) :

.....

AUTORISATION DES PARENTS

Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant ou à prévenir en cas d'urgence :

NOM et Prénom	Téléphone	Lien de parenté	A récupérer l'enfant	A prévenir en cas d'urgence

Je soussigné(e), M. ou Mme
agissant en tant que : père mère tuteur

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des modalités d'inscription et de paiement et en accepter les clauses.

Je m'engage, en cas de PAI, à fournir les médicaments et le protocole conformément au règlement intérieur.

Certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler toute modification directement à la direction de l'accueil de loisirs ou au Restaurant Scolaire.

Certifies-en outre être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la fiche de renseignements commune aux temps périscolaires et aux accueils de loisirs, et effectuer cette démarche en accord avec le parent non signataire (art. L 372-2 du code civil)

Autorise les services jeunesse et scolaire à consulter CDAP pour obtenir le Quotient Familial

Autorise le droit à l'image pour le Restaurant Scolaire

Je suis informé(e) du traitement opéré sur les données personnelles transmises, du délai de conservation et du moyen mis à ma disposition pour exercer mes droits.

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »